

COMMUNIQUE

En application des dispositions du Règlement n° 04/19/CEMAC/UMAC/CM du 10 août 2020 relatif au TEG, à la répression de l'usure et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC, les Taux Effectifs Globaux (TEG) Moyens pratiqués par les établissements de microfinance (EMF) de 2^{ème} catégorie au cours du deuxième semestre 2020, et les nouveaux seuils d'usure applicables (*Hors Taxes*) à ces EMF à compter de la date de signature du présent Communiqué se présentent comme suit :

Types de clientèles	Taux nominaux Moyens	TEG Moyens	Taux d'Usure
1.Particuliers			
Crédits à la consommation, autres que le découvert	20,23	41,46	55,28
Découverts	58,18	60,43	80,57
Escomptes d'effets	23,20	26,02	34,69
Crédits à moyen terme*	20,85	32,95	43,93
Crédits à long terme*	12,34	16,01	21,35
Crédits immobiliers	16,90	36,50	48,67

*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

2.Petites et Moyennes Entreprises	Taux nominaux Moyens	TEG Moyens	Taux d'Usure
Crédits de trésorerie, autres que les découverts, escomptes d'effets et affacturages	23,07	34,70	46,27
Découverts	28,33	32,29	43,05
Escomptes d'effets	23,93	29,35	39,13
Crédits à moyen terme	21,78	27,44	36,59
Crédits à long terme	18,40	21,96	29,28
4.Personnes Morales Autres que PME et Grandes Entreprises (Institutions sans but lucratif: ONG, GIC, associations, églises, mosquées, etc.)			
	Taux nominaux Moyens	TEG Moyens	Taux d'Usure
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	40,32	56,01	74,68
Crédits à moyen terme*	24,90	40,32	53,76
Crédits à long terme*	21,80	26,99	35,99

*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

Fait à Yaoundé, le **21 JUN 2021**

**Le Ministre des Finances,
Président du Comité National Economique et Financier**



Louis Paul MOTAZE